



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19 – 26 novembre 2005

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DONT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EST DÉPOSITAIRE

1. Afin d'avoir accès à des informations extrêmement complètes et à jour sur les Traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire, les Membres de la FAO sont invités à consulter la page du site Internet du Bureau juridique sur les Traités à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/Legal/treaties/treaty-e.htm>. Les Membres qui ne peuvent accéder à Internet sont invités à demander des copies imprimées au Bureau des documents (premier étage du Bâtiment A).
2. Veuillez noter que le nouveau texte révisé de la **Convention Internationale pour la Protection des Végétaux**, approuvé par la Conférence de la FAO au cours de sa 29e session en novembre 1997, est entré en vigueur le 2 octobre 2005 (<http://www.fao.org/Legal/treaties/004s-f.htm>).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org